

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2022-196

ARRÊTE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de l'entreprise HEMBERT TP 433, route d'Audruicq 62610 ARDRES afin de garantir le bon déroulement des travaux de réfection de bordures rue des Alouettes à Wormhout,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte à 30 km/hau droit des travaux rue des Alouettes, et ce, **du 7 au 23 septembre 2022 inclus.**

ARTICLE 2 : une signalisation règlementaire sera mise en place par l'entreprise HEMBERT TP et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation règlementaire temporaire par l'entreprise HEMBERT TP et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

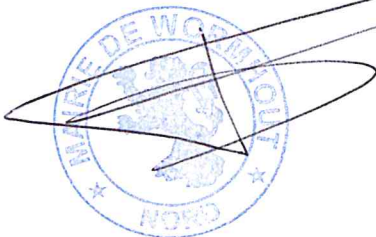
ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à l'entreprise HEMBERT TP et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

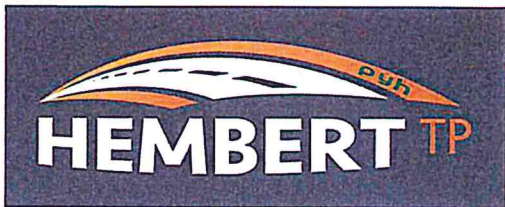
Fait à WORMHOUT, le 30 août 2022

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 30/08/2022
Le Maire
Frédéric DEVOS





433 ROUTE D'AUDRUICQ "LES PELERINS"

62610 ARDRES

Tél : 03.21.85.70.74 - Fax : 03.21.35.72.40

Siret : 35351584400036 APE : 4312 A

MAIRIE DE WORMHOUT
47 PLACE DU GENERAL DE GAULLE

59726 WORMHOUT

Ardres,
Le 30 Août 2022

OBJET : Demande d'arrêté de circulation
Par stationnement interdit au droit des travaux et vitesse réduite

Monsieur le Maire,

Notre entreprise va réaliser la réfection de la borduration et le bord de voirie dans le lotissement Foncifrance Rue des Alouettes.

Afin d'effectuer ces travaux dans les meilleures conditions, vous serait-il possible de m'établir un arrêté de circulation avec **stationnement interdit au droit des travaux et vitesse réduite à 30 km/h** du :

Mercredi 07 Septembre au Vendredi 23 Septembre 2022 inclus.

Je vous en remercie dès à présent et,

Je vous vous prie de croire, Monsieur le Maire, en ma sincère considération.

HEMBERT JY
06.73.88.76.95

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS
SA HEMBERT TP
Au capital de 200 000 €
Siret 353 515 844 00036 Code APE 4312 A
Siège Social : 433, Route d'AUDRUICQ
LES PELERINS 62610 ARDRES
Tél. 03 21 85 70 74 – Fax 03 21 35 72 40

